

## Fiche de sécurité

### CARBONATE DE SODIUM DENSE

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006, annexe II, tel que modifié.

Conformément au Règlement REACH, etc. (Amendement, etc.) (Sortie de l'UE) 2020 n° 1577, tel que modifié.

Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020.

#### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Étiquette d'un produit

Nom du produit	Le carbonate de sodium
Numéro d'enregistrement REACH UE	01-2119485498-19-0012
Numero CAS	497-19-8
Numéro d'index UE	011-005-00-2
Numéro CE	207-838-8
Synonymes, noms commerciaux	carbonate de soude lourd, sel de soude, carbonate de sodium

##### 1.2. Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiées	Matières premières pour aliments des animaux, additifs alimentaires, produits médicaux, dispositifs médicaux, cosmétiques, traitement des gaz de combustion, industrie minière et métallurgique, industrie du papier
Utilisations déconseillées	Aucune utilisation spécifique déconseillée n'est identifiée.

##### 1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	SAISA CHEMICALS
Adresse	C. JUAN HURTADO DE MENDOZA 15, 1º POST 28036 MADRID (SPAIN)
Téléphone	+34 91345 94444
Email	<a href="mailto:saisa@saisa.es">saisa@saisa.es</a>
Numéro de téléphone d'urgence	+34 9156 20420

#### SECTION 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (SI 2019 N° 720)	
Dangers physiques	Non classés
Dangers pour la santé	Non classés
Dangers environnementaux	Non classés

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

Numéro CE	207-838-8
Mention de danger	Non classés



##### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB

## SECTION 3: Composition / Information sur les composants

### 3.1. Substances

Nom du produit	Sodium bicarbonate
Numero CAS	497-19-8
Numero EU	011-005-00-2
Numéro CE	207-838-8
Formule chimique	Na <sub>2</sub> CO <sub>3</sub>
Commentaires sur la composition	> 99.5%

### 3.2. Mélanges

Description	NA
-------------	----

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Informations générales	Obtenez des soins médicaux immédiatement. Montrez cette fiche de données de sécurité au personnel médical.
Inhalation	Éloigner la personne affectée de la source de contamination. Déplacez la personne affectée à l'air frais et gardez-la au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Maintenir une voie aérienne dégagée. Desserrez les vêtements serrés comme le col, la cravate ou la ceinture. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. Enlevez votre dentier. Donnez quelques petites gorgées d'eau ou de lait à boire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire du personnel médical. En cas de vomissements, la tête doit être maintenue basse afin que le vomi ne pénètre pas dans les poumons. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Emmenez la personne affectée à l'air frais et gardez-la au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Placez la personne inconsciente à côté de vous en position latérale de sécurité et assurez-vous qu'elle peut respirer. Gardez les voies respiratoires ouvertes. Desserrez les vêtements serrés tels que les cols, les cravates ou les ceintures.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau
Lentilles de contact	Rincer immédiatement à grande eau. Retirez toutes les lentilles de contact et ouvrez les paupières largement écartées. Continuez à rincer pendant au moins 10 minutes.
Protection des secouristes	Le personnel de premiers secours doit porter un équipement de protection approprié lors de tout sauvetage.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations générales	Voir la section 11 pour des informations supplémentaires sur les risques pour la santé. La sévérité des symptômes décrits dépendra beaucoup de la concentration et de la durée d'exposition.
Inhalation	La poussière peut irriter le système respiratoire. L'inhalation fréquente de poussière sur une longue période augmente le risque de développer des maladies pulmonaires.
Ingestion	En cas d'exposition à de fortes concentrations : peut provoquer des douleurs à l'estomac ou des vomissements.

Contact avec la peau

Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.

Lentilles de contact

La poussière peut causer une légère irritation

#### 4.3. Indication de toute attention immédiate et besoin de traitement spécial

Remarques pour le médecin

Traiter de façon symptomatique

## SECTION 5: Lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit n'est pas inflammable. Éteindre avec les médias suivants. Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche de dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

N'utilisez pas de jet d'eau comme extincteur, car cela propagerait le feu.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques

NC

Produits de combustion dangereux

Décomposition thermique de la combustion, les produits peuvent inclure les substances suivantes : gaz ou vapeurs nocifs.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Actions de protection pendant la lutte contre l'incendie

Éviter de respirer les gaz ou les vapeurs d'incendie. Evacuer la zone. Refroidir les récipients exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée et les éloigner de la zone d'incendie si cela peut être fait sans risque. Refroidir les récipients exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction du feu. Contrôlez les eaux de ruissellement en les contenant et en les gardant hors des égouts et des cours d'eau. En cas de risque de pollution de l'eau, avertir les autorités compétentes.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive (SCBA) et des vêtements de protection appropriés. Des vêtements de pompier conformes à la norme européenne EN469 (y compris casques, gants et bottes de protection) fourniront un niveau de protection de base en cas d'incident chimique

## SECTION 6: Mesures de rejet accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

Aucune action ne doit être entreprise sans formation appropriée ou impliquant un risque personnel. Tenir le personnel inutile et non protégé à l'écart du déversement. Porter des vêtements de protection comme décrit dans la section 8 de cette fiche de données de sécurité. Suivez les précautions pour une manipulation sans danger décrites dans cette fiche de données de sécurité. Lavez soigneusement après avoir traité un déversement. Assurez-vous que les

procédures et la formation pour la décontamination et l'élimination d'urgence sont en place. Ne touchez pas ou ne marchez pas dans le produit renversé.

#### 6.2. Précautions environnementales Précautions environnementales

Eviter le rejet dans le milieu aquatique. Déversements importants : informer les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, cours d'eau, sol ou air).

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Portez des vêtements de protection comme décrit dans la section 8 de cette fiche de données de sécurité. Nettoyez immédiatement les déversements et éliminez les déchets en toute sécurité. Réutiliser ou recycler les produits dans la mesure du possible. Approchez-vous du déversement par le vent. Éviter la génération et la propagation de poussière.

Petits déversements : éliminer les déversements avec un aspirateur ou recueillir avec une pelle et un balai ou similaire.

Gros déversement : déversement de collet avec une pelle et un balai, ou similaire et réutilisation, si possible. Recueillir et placer dans des conteneurs d'élimination des déchets appropriés et bien sceller. Les conteneurs contenant des déversements collectés doivent être correctement étiquetés avec le contenu correct et le symbole de danger. Rincer la zone contaminée à grande eau. Lavez soigneusement après avoir traité un déversement. Après dilution et neutralisation, le rejet à l'égout avec beaucoup d'eau peut être autorisé. Les exigences de l'autorité locale de l'eau doivent être respectées si l'eau contaminée est rejetée directement dans les égouts. Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé conformément aux exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections

Voir la rubrique 11 pour plus d'informations sur les risques pour la santé. Voir la section 1 2 pour des informations supplémentaires sur les risques écologiques. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisation

Lisez et suivez les recommandations du fabricant. Porter des vêtements de protection comme décrit dans la section 8 de cette fiche de données de sécurité. Conserver à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux. Gardez le récipient hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Éviter les manipulations qui conduisent à la formation de poussière. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas manipuler les colis cassés sans équipement de protection.

Conseils sur l'hygiène générale du travail

Laver rapidement si la peau est contaminée. Enlever les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas têter, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes. Changer de vêtements de travail tous les jours avant de quitter le lieu de travail.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage

Laver immédiatement la peau qui a été contaminée. Retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Ne pas

manger, boire et fumer pendant l'utilisation. Lavez-vous à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes. Changez vos vêtements de travail tous les jours avant de quitter votre lieu de travail.

Classes de stockage

Stockage des réactifs acides

## SECTION: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition à long terme (8 heures TWA): OSHA 15 mg/m<sup>3</sup> poussière totale  
Limite d'exposition à long terme (8 heures TWA) : OSHA 5 mg/m<sup>3</sup> poussière respirable  
OSHA = administration de la santé et de la sécurité au travail

### 8.2. Contrôle de l'exposition

Équipement protecteur



Contrôles techniques appropriés

Fournir une ventilation adéquate. Une surveillance personnelle, de l'environnement de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Utilisez des enceintes de traitement, une ventilation par aspiration locale ou d'autres contrôles techniques comme principaux moyens de minimiser l'exposition des travailleurs. L'équipement de protection individuelle ne doit être utilisé qu'en cas d'exposition des travailleurs. L'équipement de protection individuelle ne doit être utilisé que si l'exposition du lieu de travail ne peut pas être contrôlée de manière adéquate par les mesures techniques de contrôle. Veiller à ce que les mesures de contrôle soient régulièrement inspectées et entretenues. Veiller à ce que les opérateurs soient formés pour minimiser l'exposition.

Protection des yeux/du visage

Des lunettes conformes aux normes approuvées doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection individuelle pour la protection des yeux et du visage doivent être conformes à la norme européenne EN166. Portez des lunettes bien ajustées ou un écran facial. S'il existe des risques d'inhalation, un masque respiratoire intégral peut être nécessaire.

Protection des mains

Des gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée doivent être portés si une évaluation des risques indique qu'un contact avec la peau est possible. Le gant le plus approprié doit être choisi en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir des informations sur le temps de passage sur le produit chimique et la dégradation de la résistance. En tenant compte des données spécifiées par le fabricant de gants, vérifier lors de l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et les changer dès qu'une détérioration est détectée. Des changements fréquents sont

recommandés. Porter des gants de protection fabriqués dans le matériau suivant : caoutchouc butyle. Caoutchouc nitrile.

Autre protection de la peau et du corps

Des chaussures appropriées et des vêtements de protection supplémentaires conformes à une norme approuvée doivent être portés si une évaluation des risques indique qu'une contamination cutanée est possible.

Mesures d'hygiène

Prouvez la station de lavage des yeux et la douche de sécurité. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Nettoyer le matériel et la zone de travail tous les jours. De bonnes procédures d'hygiène personnelle doivent être mises en œuvre. Se laver à la fin de chaque quart de travail et avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation. Des examens médicaux industriels préventifs doivent être effectués. Avertir le personnel de nettoyage de toute propriété dangereuse du produit.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire ne répondant pas aux normes approuvées doit être utilisée lorsqu'une évaluation des risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Une protection contre les poussières nuisibles doit être utilisée lorsque la concentration dans l'air dépasse 10 mg/m<sup>3</sup>. Portez un masque anti-poussière. Assurez-vous que tous les équipements de protection respiratoire sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent le marquage "CE". Vérifiez que le respirateur est bien ajusté et changez le filtre régulièrement. Les filtres à gaz et les remplacements doivent être conformes à la norme européenne EN 14387. Les écrans faciaux complets avec remplacement doivent être conformes à la norme européenne EN136. Les demi-masques et quarts de masques respiratoires avec remplacement doivent être conformes à la norme européenne EN140.

Contrôles de l'exposition environnementale

Gardez le récipient hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Solide. Granulés
Couleur	Blanche
Odeur	Inodore
pH	pH (Solution diluée inodore): 11.4 (1%)
Point de fusion	851°C/1564°F
Point d'ébullition initial et plage	NA
Point de rupture	NA
Taux d'évaporation	NA
Inflammabilité (solide, gaz)	NA
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	No information available
Pression de vapeur	NA
Densité de vapeur	NA
Densité de vapeur	2.509
Solubilité(s)	212.5 g/l eau @ 20°C
Coefficient de partage	NA
La température d'auto-inflammation	NA
Température de décomposition	No information available
Viscosité	NA
Propriétés explosives	NA
Propriétés oxydantes	NA

## 9.2. Les autres informations

Les autres informations

No information available

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité

Il n'y a aucun risque de réactivité connu associé à ce produit

### 10.2. Stabilité chimique Stabilité

Stable à des températures ambiantes normales et lorsqu'il est utilisé selon les recommandations. Stable dans les conditions de stockage prescrites.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction potentiellement dangereuse connue.

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter

Il n'existe aucune condition connue susceptible d'entraîner une situation dangereuse.

### 10.5. Matériaux incompatibles

Matériel à éviter

Anhydrides, acides. acides. Phénols, aérosols.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux

Il n'y a aucune connaissance des conditions qui pourraient donner lieu à des situations dangereuses

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë-orale (DL50 mg/kg)	2.800.0
Espèces	Rate
Remarques (DL50 orale)	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
ETA orale (mg/kg)	2.800.0
Toxicité aiguë-cutanée	
Remarques (DL50 cutanée)	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis CL50>2000 mg/kg, dermique, lapin
Toxicité aiguë-inhalation	
Notes (inhalation LC50)	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  CL50>800 mg/kg, inhalation, porc CL50>1200 mg/kg, inhalation, souris CL50>2300 mg/kg, inhalation, rat

Corrosion/irritation cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque de graves problèmes d'irritation des yeux. Lapin
Sensibilisation respiratoire	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation cutanée	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagenicité des cellules germinales	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Cancérogénicité	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité pour la reproduction (fertilité)	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité reproductive (développement)	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé comme toxique spécifique pour un organe cible après une seule exposition Specific target organ toxicity-repeated exposure
Danger d'aspiration	Ce n'est pas pertinent
Informations générales	La poussière peut irriter les yeux et le système respiratoire. La gravité des symptômes décrits varie en fonction de la concentration et de la durée de l'exposition. Inhalation. La poussière peut irriter le système respiratoire
Ingestion	En cas d'exposition à de fortes concentrations : peut provoquer des douleurs à l'estomac ou des vomissements.
Contact avec la peau	Un contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.
Lentilles de contact	La poussière peut causer une légère irritation
La poussière peut causer une légère irritation	Ingestion, inhalation, contact avec la peau et/ou les yeux
11.2. <u>Informations sur les autres dangers</u>	Pas d'information disponible

## SECTION 12: Pas d'information disponible

Écotoxicité	Non considéré comme dangereux pour l'environnement. Cependant, des déversements importants ou fréquents peuvent avoir des effets nocifs sur l'environnement..
12.1. <u>Toxicité</u>	
Toxicité	
Toxicité aquatique aiguë	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë-poisson	CL50, 96 heures : 300 mg/l, lepomos macrochirus (crapet arlequin)
Toxicité aiguë-aquatique	EC <sub>50</sub> , 48 heures, 0.16 mg/daphnia magna
12.2. <u>Persistance et dégradabilité</u>	
Persistance et dégradabilité	Le produit ne contient que des substances inorganiques qui ne sont pas biodégradables



### 12.3. Potentiel bioaccumulatif

Potentiel bioaccumulatif  
Coefficient de partage

Aucune donnée disponible sur la bioaccumulation  
NA

### 12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Pas d'information disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Pas d'information disponible

### 12.7. Autres effets indésirables

Pas d'information disponible

## SECTION 13: Considération d'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Informations générales

La production de déchets doit être minimisée ou évitée dans la mesure du possible. Réutiliser ou recycler les produits dans la mesure du possible. Ce matériau et son contenant doivent être éliminés de manière sûre. L'élimination de ce produit, des solutions de traitement, des résidus et des sous-produits doit à tout moment être conforme aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales. Lors de la manipulation des déchets, les précautions de sécurité applicables à la manipulation du produit doivent être prises en compte. Des précautions doivent être prises lors de la manipulation de récipients vides qui n'ont pas été soigneusement nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les conduites peuvent retenir certains résidus de produit et donc être potentiellement dangereux.

Méthodes d'élimination

Éliminez les produits excédentaires et ceux qui ne peuvent pas être recyclés via une entreprise agréée d'élimination des déchets. Les déchets, les résidus, les contenants vides, les vêtements de travail jetés et les produits de nettoyage contaminés doivent être collectés dans des contenants conçus à cet effet, étiquetés avec leur contenu. Les déchets d'emballage doivent être collectés pour être réutilisés ou recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doit être envisagée que lorsque le recyclage n'est pas possible.

## SECTION 14: Informations de transport

General

Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

NA

14.2. Numéro ONU ou numéro d'identification

NA

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun signe d'avertissement de transport requis

14.4. Groupe d'emballage

NA

14.5. Dangers environnementaux

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

NA

14.7. Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

NA

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange.

Réglementations nationales	Loi de 1974 sur la santé et la sécurité au travail, etc. (telle que modifiée). Règlement de 2009 sur le transport de marchandises dangereuses et l'utilisation d'équipements sous pression transportables (SI 2009 n° 1348) (tel que modifié) [«CDG 2009»]. EH40/2005 Limites d'exposition sur le lieu de travail.
Législation européenne	Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil relatif à l'enregistrement, à l'évaluation, à l'autorisation et aux restrictions des substances chimiques (REACH) Règlement (UE) 2020/878 de la Commission modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (tel que modifié).
Autorisations (SI 2020 n°1577 Annexe XIV)	Aucune autorisation spécifique n'est connue pour ce produit.
Restrictions (SI 2020 n° 1577 Annexe XVII)	No specific restrictions on use are known for this product.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

## SECTION 16: Les autres informations

Abréviations et acronymes utilisés  
dans la fiche de données de sécurité

**STEL** : limites d'exposition à court terme  
**TWA** : moyenne pondérée dans le temps  
**OSHA** : Administration de la sécurité et de la santé au travail  
**OEL** : Limite d'exposition professionnelle  
**EC N°**: Le numéro de la Communauté européenne  
**CAS** : Service des résumés chimiques  
**ATE** : Estimation de la toxicité aiguë  
**CL50** : Concentration létale pour 50 % d'une population de test  
**DL50** : Dose létale à 50 % d'une population de test  
**PBT** : Substance persistante, bioaccumulable et toxique  
**vPvB** : très persistant et très bioaccumulatif  
**ADR** : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
**ADN** : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures  
**IATA** : Association internationale du transport aérien  
**OACI** : instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses  
**IMDG** : marchandises dangereuses maritimes internationales